



La Lettre



d'information

Caluire le 11 février 2008

EDITORIAL

En 2008, encore plus près de vous avec la prévention

Au seuil de cette nouvelle année, je tiens à vous adresser à tous, ainsi qu'à vos proches, tous mes vœux de santé et de bonheur.

La fin de l'année 2007 a été marquée par une action forte de solidarité. Grâce à votre participation au vote lors de l'Assemblée Générale de MICILS et conformément à notre engagement de reverser un euro par vote exprimé, nous avons remis le 10 décembre dernier un chèque de 42369 euros à la Ligue Contre le Cancer.

En 2008, votre mutuelle MICILS, engagée pour une Protection Sociale Durable, continuera à vous accompagner en vous proposant des actions de prévention personnalisées et adaptées à vos besoins. Son rôle est de vous informer sur les réformes de l'Assurance Maladie, les évolutions médicales et les actes de prévention à mettre en œuvre pour vous permettre d'agir afin de réduire vos risques vis-à-vis de la maladie.

APICIL innove et vient à votre rencontre sur les routes de France à bord du bus APICIL « Destination Prévention » dans lequel nous vous renseignons sur des thèmes majeurs de prévention tels que la nutrition, la vaccination, la mémoire... Si vous le voyez, n'hésitez pas, montez dans le bus ! Bonne route pour l'année 2008...

Gilles Chaufferin
Président de MICILS

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE MICILS S'EST RÉUNIE LES 8 ET 22 OCTOBRE 2007

Vous avez été 42369 à voter sur les différentes résolutions. Toutes les résolutions ont été adoptées à de très fortes majorités. Plus de 90 % des votants ont approuvé la nouvelle composition de l'Assemblée Générale. Compte tenu de ce résultat sans équivoque, votre mutuelle met en œuvre les nouvelles dispositions statutaires. L'Assemblée Générale 2008 se tiendra le 25 juin et la date des élections des délégués est fixée au 22 mai 2008.

L'Assemblée Générale est dorénavant composée de 80 délégués, 40 représentant les membres participants et 40 les personnes morales souscriptrices.

Conformément aux statuts, les listes des 40 candidats au poste de délégué à l'Assemblée Générale peuvent être adressées au Secrétariat des Instances de MICILS 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire au plus tard le 13 mars 2008 par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour être recevables, les listes doivent être complètes et donc comporter 40 noms par ordre de présentation des candidats.

Lors de l'Assemblée Générale, les délégués entendront la lecture du rapport moral et étudieront les comptes de l'exercice écoulé. Ces comptes seront présentés, en application des textes en vigueur, en trois parties : le compte des opérations techniques non vie, le compte des opérations techniques vie et le compte de résultat non technique. L'assemblée aura également à se prononcer, entre autres, sur le rapport relatif aux transferts financiers entre MICILS et d'autres mutuelles des livres II et III du code de la mutualité. Le calcul de la marge de solvabilité sera présenté ainsi que les actifs admis en représentation.

L'Assemblée Générale procédera également au renouvellement partiel du Conseil d'Administration au scrutin de listes. 10 postes sont à pourvoir. Les membres de la commission de contrôle seront également renouvelés. Les candidatures pour cette commission et les listes des 10 candidats au poste d'administrateur peuvent être adressées avant le 26 avril 2008 selon les mêmes modalités que pour celles des candidats au poste de délégué.

**Se responsabiliser pour préserver
notre système de santé : c'est agir ensemble pour
une Protection Sociale Durable**

Réforme de l'Assurance Maladie Franchises médicales

Les députés et sénateurs ont approuvé la création des franchises médicales prévues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008. Ce projet prévoit, à effet du 1^{er} janvier 2008, la création de trois nouvelles franchises :

- 0,50 euro par boîte de médicaments prescrite,
- 0,50 euro par acte paramédical (kinésithérapie, soins infirmiers),
- 2 euros par transport sanitaire.

Le plafond annuel pour l'ensemble de ces franchises est fixé à 50 euros par personne.

Votre mutuelle MICILS ayant fait le choix de ne proposer que des contrats responsables, ne prendra pas en charge ces franchises.

Ces mesures font suite à plusieurs aménagements récents dont :

■ **Le relèvement du plafond journalier de la participation forfaitaire** (depuis août 2007) : Pour chaque acte de biologie, chaque soin externe en hôpital public et chaque consultation, un forfait de 1 euro est prélevé, dans la limite de 4 euros par jour et 50 euros par an (cette participation ne peut être prise en charge par votre Mutuelle).

■ **Le relèvement de la majoration du ticket modérateur en cas de non respect du parcours de soins** (depuis le 2 septembre 2007) : Cette majoration a été fixée à 20 % dans la limite de 5 euros. Le taux de remboursement des soins pénalisés passe de 60 % à 50 %.

■ **L'extension aux soins de ville** de la franchise de 18 euros, prélevée lors de chaque acte lourd de plus de 91 euros : cette franchise sera prise en charge par votre contrat frais de santé.

Par ces mesures, le Gouvernement souhaite poursuivre son action de responsabilisation des assurés sociaux sur le déficit de la Sécurité sociale.



Le bus APICIL Destination Prévention, pour vous accompagner au quotidien.

Dans sa volonté d'être encore plus proche de ses assurés et dans le cadre de son engagement pour une Protection Sociale Durable, le Groupe APICIL va à la rencontre des salariés de ses entreprises adhérentes avec le bus **Destination Prévention**. Les visiteurs pourront s'informer sur des thèmes importants de santé publique pour lesquels le Groupe APICIL propose des actions de prévention : la nutrition, la vaccination, les conduites addictives, le cancer de la prostate, la mémoire et la vue. Cette information peut être complétée d'un dépistage du glaucome et d'autres troubles de la vision réalisé par des professionnels de santé. Ce bus circulera dans toute la France avec l'objectif d'accompagner les entreprises et les assurés dans leur démarche de prévention.

Vos remboursements et garanties santé sur www.apicil.com

Pour connaître le détail de vos remboursements et vos garanties santé 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, connectez-vous sur notre site Internet www.apicil.com/mon-espace-personnel/entrer

Saisir votre code identifiant (il remplace votre numéro de Sécurité sociale) et votre mot de passe.

Si vous ne vous êtes jamais connecté(e) à votre « Espace Personnel » ou si vous avez égaré votre mot de passe, demandez-le directement sur le site. Pour une sécurité maximum, il vous sera adressé par courrier et vous devrez le modifier dès la première connexion.